

LesTelechargements.com : un faux débat qui fait peur

Nicolas ESPOSITO

27/02/2006

Le 22 février avait lieu au Palais de Tokyo à Paris le lancement du site LesTelechargements.com. Ce site veut être un « espace de dialogue libre entre créateurs et internautes ». Précisons que « LesTelechargement.com est un site créé à l'initiative du Ministère de la Culture et de la Communication, du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, de la SACD et de la SACEM ». Ajoutons que le site a été réalisé par Publicis. Et l'espace d'un instant, revenons sur les événements précédents.

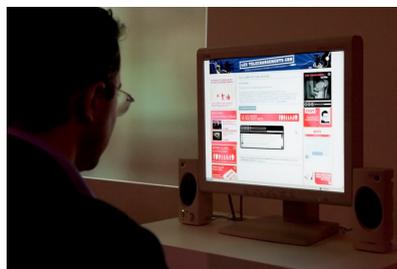


Fin décembre, le projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information (DADVSI) a été examiné en urgence (en urgence, car la France tarde à transposer la directive européenne qui est à l'origine de ce projet de loi). Mais deux amendements allant dans le sens de la légitimation du téléchargement d'œuvres protégées en contrepartie d'une rémunération (la licence légale) sont venus semer le trouble et le débat a été suspendu.

Une nouvelle version du projet de loi sera examinée du 7 ou 9 mars et il est clair que le site LesTelechargements.com ne la fera pas évoluer. Alors, on peut se demander à quoi peut bien servir ce site. Pour répondre à cette question, faisons un petit retour sur la soirée de lancement et examinons la situation après quelques jours d'activité sur le site.

Une soirée de lancement sans illusion

Dès 18 h 00, les invités pouvaient découvrir le site LesTelechargements.com grâce à quelques ordinateurs installés dans la salle. Les discours ont commencé un peu avant 19 h 00. Thierry Breton a annoncé une préparation aux changements liés, selon ses termes, à la « dématérialisation ». Chacun pourra se demander pourquoi cela n'a pas déjà été fait depuis des années. Ensuite, Renaud Donnedieu de Vabres a essayé de convaincre du bien-fondé de la nouvelle version du projet de loi DADVSI : « Je veux préserver les libertés de tous ! » Parmi ses arguments : pas de prison pour les internautes et prise en compte des logiciels libres. RDDV va même jusqu'à proclamer la garantie de la copie privée et de l'interopérabilité.



Mais ne rêvons pas, les DRM restent au cœur de ce projet de loi. Ainsi, ces belles paroles sont à mettre sérieusement en perspective : logiciels libres sous certaines conditions, copie privée restreinte à un faible nombre d'exemplaires et interopérabilité limitée. Alors, où sont nos libertés ?



Une courte vidéo de présentation du site a suivi, puis les discussions interrompues par les discours ont repris. Les artistes (Louis Bertignac, Eddy Mitchell, Yves Duteil, etc.) et les deux ministres ont été particulièrement sollicités par la presse. Vers 20 h 00, alors que Bob Sinclar venait de monter le son, la plupart des 400 invités avait filé.

Un site déséquilibré

Le slogan du site LesTelechargements.com est : « Créateurs et internautes s'entendent sur le téléchargement ». Il manque donc à ce débat un acteur majeur : les intermédiaires (producteurs, éditeurs, distributeurs, etc.). Mais justement, ne s'agit-il pas plutôt d'un faux débat ? Examinons le site de plus près.

Il s'agit principalement d'un blog qui diffuse de courtes vidéos. Des artistes tentent de nous expliquer pourquoi le téléchargement libre n'est pas bon pour eux. Par exemple, Marc Lavoine nous dit : « Moi j'ai fait une petite évaluation comme ça, sur les trois ou six années qui viennent c'est 300 000 emplois qui vont être supprimés ». Ce blog ne propose pour l'heure qu'un seul autre point de vue, celui de Guillaume Champeau (rédacteur en chef de Ratiatum.com) qui a bien voulu prendre le rôle de l'opposant au projet de loi.

Le reste du site propose des textes sur le téléchargement légal, des vidéos sur l'industrie du disque, des explications à propos de la loi et de quelques termes qui y sont liés (explications où l'on relève de multiples imprécisions) et quelques liens vers de la musique à télécharger (n'espérez pas y trouver Marc Lavoine). Des chats sont aussi annoncés avec des artistes, mais aucune date n'est avancée...



Un drame en trois actes

Acte I : le lancement. On découvre le site avec ses quatre premières vidéos : Marc Lavoine, Malik et Wallen, Jean-Jacques Annaud et Guillaume Champeau. Commencent alors la déferlante des commentaires et leur modération a priori (entre 9 h 00 et 21 h 00).

Acte II : l'explosion. 534 commentaires sont validés en 24 heures pour la vidéo de Marc Lavoine. L'absurdité du fonctionnement de ce site éclate au grand jour.

Acte III : le revirement. Les commentaires sur les vidéos sont fermés. Ces commentaires étaient jusqu'alors le seul espace d'expression des internautes. Actuellement, de nouvelles vidéos alimentent toujours le blog mais on ne peut laisser des commentaires que sur des questions comme « Qu'attendez-vous de l'offre légale ? » ou « Quelles caractéristiques pour la copie privée numérique ? » C'est évidemment un aveu d'échec. Mais on comprend aussi que les artistes ont voulu cesser ce flux ininterrompu de critiques. Quant à Guillaume Champeau : « il se retrouve maintenant avec la désagréable impression de parler dans le vide ».

Un faux débat

LesTelechargements.com est présenté comme un « espace de dialogue libre ». Mais nous le voyons plutôt comme un faux débat. Il manque des intervenants : on ne peut pas répondre aux intermédiaires. Le dialogue prévu n'a déjà plus lieu : on ne peut plus répondre aux arguments avancés par les artistes. Et surtout, c'est un débat à sens unique : les internautes ne peuvent que répondre, ils n'ont pas la possibilité de lancer un sujet de discussion. Face à ce faux débat, nombreux sont ceux à s'offusquer de l'absence d'un forum de discussion.

Le forum de discussion est un instrument de débat qui existe depuis bien longtemps sur le Web. C'est un mode d'expression justement dédié au « dialogue libre ». Alors choisir délibérément un autre mode de communication, c'est montrer son incohérence.

Appel à nos députés

Nous avons donc affaire à un leurre. Ce site fait croire aux internautes qu'ils seront écoutés. Dans une démocratie, cela fait peur. Mais heureusement, nous avons des députés qui peuvent dire non. Donc, mesdames et messieurs les députés : demandez un vrai débat national, refusez ce projet de loi qui ne tient pas compte de l'évolution de la société. Faisons des propositions précises à propos de la licence globale, tant sur le plan économique que technique. Parlons sérieusement des formats ouverts. Pensons à l'avenir et demandons-nous par exemple comment nous pourrions profiter de nos fichiers dans plusieurs dizaines d'années après de nombreux changements de matériel et de logiciels.